



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

Q.2

**RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES
SUR LA COMMUTATION
ET LA SIGNALISATION TÉLÉPHONIQUES
SIGNALISATION DANS LE SERVICE MANUEL
INTERNATIONAL**

**UTILISATION EN EXPLOITATION MANUELLE
DES RÉCEPTEURS DE SIGNAUX PRÉVUS
POUR L'EXPLOITATION SEMI-AUTOMATIQUE
OU AUTOMATIQUE**

Recommandation UIT-T Q.2

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation Q.2 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VI.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation Q.2

UTILISATION EN EXPLOITATION MANUELLE DES RÉCEPTEURS DE SIGNAUX PRÉVUS POUR L'EXPLOITATION SEMI-AUTOMATIQUE OU AUTOMATIQUE

Les directives relatives aux signaleurs à 500/20 Hz sont des directives provisoires. Chaque fois qu'une Administration veut acquérir de nouveaux signaleurs destinés à des circuits internationaux qui doivent, à l'heure actuelle, être encore exploités de façon manuelle, il pourra être avantageux, après accord des Administrations également intéressées, d'utiliser des récepteurs et des émetteurs de signaux conformes aux spécifications des équipements automatiques internationaux. Cela permettra d'assurer une plus grande uniformité technique des installations et évitera d'avoir à remplacer les récepteurs de signaux lorsque, ultérieurement, l'exploitation de ces circuits deviendra semi-automatique ou automatique.

Les récepteurs de signaux devront alors être conformes aux spécifications des systèmes recommandés par le CCITT et applicables dans le cas considéré.

Emission des signaux

Les fréquences et le niveau de puissance du courant de signalisation doivent être conformes aux spécifications des équipements automatiques internationaux. S'il s'agit de récepteurs de signaux à deux fréquences, on devra émettre simultanément les deux fréquences (signal composé).

La valeur nominale de la durée d'émission d'un signal en ligne est fixée à deux secondes afin de garder la valeur déjà spécifiée pour la signalisation à 500/20 Hz.

Réception des signaux

À l'extrémité de réception, on devra prévoir un dispositif de coupure conforme aux spécifications des équipements automatiques internationaux. Ce dispositif de coupure peut:

- soit faire partie intégrante des récepteurs de signaux;
- soit être placé à l'extrémité du circuit, à la suite du récepteur de signaux.

La durée de reconnaissance des signaux de l'équipement de signalisation, qui devra être placé à la sortie du récepteur de signaux et qui provoquera l'allumage des lampes d'appel et de fin sur les positions du centre international, doit être comprise entre 100 et 1200 ms:

- la valeur de 100 ms, durée minimale, a été fixée de façon à éviter la reconnaissance des faux signaux qui seraient dus à une imitation par les courants vocaux;
- la valeur de 1200 ms, durée maximale, a été fixée afin de permettre d'utiliser partiellement les anciens équipements prévus pour la réception des signaux à 500/20 Hz.

Remarque 1 – Les caractéristiques présentées par les récepteurs de signaux du type utilisé pour l'exploitation semi-automatique ou automatique pourraient aussi éventuellement servir à donner des signaux et des facilités supplémentaires pour les opératrices si les Administrations intéressées venaient à considérer que les avantages qui en découlent pour l'exploitation justifient les modifications que cela entraînerait dans les équipements des centres internationaux.

Remarque 2 – Les durées indiquées dans cette Recommandation en ce qui concerne la longueur des signaux et les durées de reconnaissance des signaux conviennent également à l'utilisation, pour l'exploitation manuelle, de systèmes de signalisation "hors bande" à signalisation discontinue.